



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240328-2024_03_024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération n°2024-03-024

Affectation du résultat 2024 du budget principal

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Sophie ESPEJO, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD, M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Cécile ABDELLALI

➤ **Pour le budget principal hors service déchets :**

L'exécution du budget principal 2023 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 280 796,09 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 462 893,99 €. Au total le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement s'établit à 743 690,08 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement (hors restes-à-réaliser) fait apparaître un déficit de clôture de 15 345,79 €. À ce déficit doit être ajouté le solde négatif des restes-à-réaliser qui s'élève à 311 209,46 €. On constate donc un besoin de financement de 326 555,25 €.

Il est proposé d'affecter 326 555,25 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2024 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et reprendre le solde de 417 134,83 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes).

BUDGET PRINCIPAL - HORS DECHETS

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement de clôture	743 690,08
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes-à-réaliser)	- 326 555,25
Résultat global de clôture	417 134,83

Affectation du résultat sur 2023	
Au compte 1068 - excédent de fonctionnement affecté en investissement	326 555,25
R 002 - report à nouveau de fonctionnement	417 134,83

➤ **Pour le budget principal « service déchets » :**

L'exécution du budget principal 2023 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 68 246,84 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 173 216,29 €. Au total le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement s'établit à 241 508,13 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement (hors restes-à-réaliser) fait apparaître un déficit de clôture de 39 628,19 €. À ce déficit doit être ajouté le solde négatif des restes-à-réaliser qui s'élève à 2 228,58 €. On constate donc un besoin de financement de 41 856,77 €.

Il est proposé d'affecter 41 856,77 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2024 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et reprendre le solde de 199 651,36 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes).

BUDGET PRINCIPAL - SERVICE DECHETS

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement de clôture	241 508,13
Déficit d'investissement de clôture (y compris restes-à-réaliser)	- 41 856,77
Résultat global de clôture 2023	199 651,36

Affectation du résultat sur 2024	
Au compte 1068 - excédent de fonctionnement affecté en investissement	41 856,77
R 002 - report à nouveau de fonctionnement	199 651,36

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2023 du budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2024,

Considérant les résultats constatés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AFFECTE 368 412,02 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2024, dont 326 555,25 € (fonction 020) et 41 856,77 € (fonction 720) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et reprendre le solde de 616 786,19 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) dont 417 134,83 € (fonction 020) et 199 651,36 € (fonction 720).

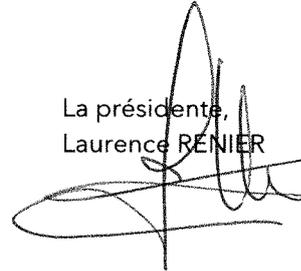
Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Cécile ABDELLALI



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.